

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-EN-07-GT

Isolation des toitures terrasses et couvertures de pente strictement inférieure à 5% dans un bâtiment de grande taille

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée entre 5 000 m² et 10 000 m².

2. Dénomination

Mise en place d'une isolation de résistance thermique $R \ge 2,6$ m².K/W en toiture terrasse ou couverture de pente inférieure à 5 %.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Les isolants ont des caractéristiques de performances validées :

- soit par la marque de certification de produit ACERMI;
- soit par un avis technique valide du CSTB avec suivi CTAT (Comité Technique de l'Avis Technique) ;
- soit par un document technique d'application (DTA) valide du CSTB avec suivi CTAT;
- soit par organisme dans l'Espace économique européen et accrédité selon les normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

35 ans.



5. Montant de certificats en kWh cumac

	Montant en k	:Wh cumac / m² d'isolan	t
		Valeur de la résistance thermique	
Énergie de chauffage	Zone climatique	2,6 m².K/W ≤ R < 3,5 m².K/W	R ≥ 3,5 m².K/W
Électricité	H1	1 100	2 300
	H2	910	1 900
	НЗ	600	1 200
Combustible	H1	1 800	3 600
	H2	1 400	3 000
	Н3	960	2 000

	Secteur d'activité	Facteur correctif
Х	Bureaux	0,5
	Enseignement	0,4
	Commerces	0,5
	Hôtellerie, restauration	0,4
	Santé	0,9
	Autres secteurs	0,4

X Surface d'isolant posé (m²)